

NÉGOCIATIONS

sttp • cupw secteur privé

Le 18 janvier 2018

Début des négociations avec TForce Final Mile

En décembre, nous avons publié un bulletin pour vous présenter les négociatrices et négociateurs des unités de négociation de TForce Final Mile (anciennement Dynamex). Le comité de négociation a remis un avis de négocier à TransForce (la société mère de TForce Final Mile), et il s'est réuni pour passer en revue les revendications et sa stratégie.

Dans le cadre de la présente ronde de négociation, nous essayons de marquer l'histoire et d'accroître notre force en négociant avec TransForce comme si nous formions déjà une seule unité de négociation et en cherchant à obtenir une seule convention collective pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs des unités de négociation actuelles. TransForce est une grande multinationale et un joueur de premier plan dans le secteur de l'expédition et de la logistique. Par conséquent, nous mobilisons un groupe important de travailleuses et travailleurs pour qu'ils puissent défendre leurs droits et obtenir de meilleures conditions de travail. Plus notre unité dans la défense de nos intérêts collectifs sera forte, plus nous serons en mesure d'améliorer les conditions de tous les travailleurs et travailleuses.

Nous vous remercions d'avoir assisté aux réunions de ratification l'année dernière. Le programme de revendications et le changement touchant l'ancienneté ont été ratifiés. Votre participation à ce processus a contribué à établir le mandat de nos négociatrices et négociateurs.

Tenez-vous au courant et participez aux activités de votre section locale. Nous vous communiquerons tout nouveau développement dès que possible. À mesure que le processus de négociation s'intensifiera, il sera important de manifester visiblement notre soutien envers nos négociatrices et négociateurs et de faire savoir à TransForce que les membres sont déterminés et qu'ils appuient leur comité de

négociation. Voilà comment nous batissons notre force collective et obtenons de bonnes conventions collectives.

Il est crucial que le comité de négociation soit au courant des gestes que l'employeur pourrait poser durant les négociations pour entraver les droits des travailleuses et travailleurs ou modifier leurs conditions de travail. Veuillez aviser votre section locale de tout changement touchant vos conditions ou votre milieu de travail.

La meilleure façon de vous tenir au courant est de vous abonner à Somm@ire (à l'adresse www.sttp.ca/fr/sommaire). Vous recevrez ainsi chaque semaine, par courriel, les nouvelles qui sont affichées sur le site Web du STTP.

Solidarité,



Jan Simpson
Négociatrice en chef et 1^{re} vice-présidente nationale

2015-2019/Bulletin n° 304
/bk sepn225 gl/scfp1979